



Indemnité de départ et salaire sur un demi mois

Par **Horneteur**, le **10/01/2011** à **10:40**

Bonjour,
Je viens de démissionner pour un autre poste. Je touchais un salaire de 600€ fixe par mois et je tournais à 1300€ de moyenne par mois avec les commissions.
J'ai donné ma démission mi novembre avec un préavis d'un mois, donc départ mi decembre. Je viens d'avoir mon solde de tous comptes que je n'ai pas signé car j'ai un soucis. On me calcul 1650€ de congés payés, sur ça je suis d'accord car je n'ai jamais pris de congé en un an, mais pour les deux semaines de travailler en decembre, on me donne 300€ car on estime que j'ai fais la moitié d'un mois, donc la moitié de 600€... Sachant que même les moins où je ne vendais pas, j'avais le Smic garanti donc je pensais que j'aurai droit à la moitié de mon salaire moyen ou au moins du Smic soit 600€ et pas 300. Car si j'avais donné ma demission fin novembre, j'aurais fais mon mois de decembre en entier et donc 1200 de salaire...
rnMerci et bonne journée

Par **P.M.**, le **10/01/2011** à **12:03**

Bonjour,
Si vous n'avez jamais pris de congés payés, vous avez droit à une indemnité globale de 10 % de l'ensemble des salaires bruts (fixe + variable)...
Le salaire du dernier mois incomplet doit être au prorata temporis comme si vous aviez continué à travailler donc éventuellement en tenant compte du minimum garanti...